

LÂCHER DE LANTERNES THAÏLANDAISES

NOTICE EXPLICATIVE

Monsieur,

Comme suite à notre communication téléphonique, vous trouverez en pièce jointe le formulaire de demande de lâcher de lanternes thaïlandaises.

Les consignes à respecter à l'occasion d'un lâcher de lanternes sont les suivantes :

- **ces lanternes doivent être biodégradables,**
- **elles doivent être conçues pour ne pas s'élever à une hauteur supérieure à 500m,**
- **elles doivent être constituées d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars et d'un volume inférieur à 50 dm³ sans charge autre qu'une carte de correspondance et sans partie métallique,**
- disposer d'un extincteur ou d'eau à proximité de la zone de lancement,
- ne pas laisser des enfants sans surveillance lors du lancer,
- bien lire les instructions avant le lancement,
- vérifier que le vent ne dépasse pas 10Km/h,
- ne pas lancer sous la pluie,
- s'assurer que le ciel est libre et que des arbres ne se situent pas au dessus de la zone de lancement,
- ne pas lancer les lanternes à proximité d'aéroport, immeuble de hauteur, forêt, poteau électrique.
- choisir un endroit dégagé,
- s'assurer que la lanterne est totalement ouverte et non pliée avant le lâcher,
- faire preuve de bon sens et redoubler de vigilance en cas de sécheresse,
- dans tous les cas, si les conditions ne vous paraissent pas optimales, abstenez-vous de lancer les lanternes.

Compte tenu de la proximité de la Base aérienne, avant tout lâcher, l'utilisateur devra obtenir l'autorisation des autorités militaires. Pour cela, il devra s'informer pour savoir si une activité aérienne est en cours, en prenant attache auprès de l'Officier de permanence commandement (tél: 02.47.85.82.08).

Dans le cas, où une activité aérienne est effective, il devra également établir un contact téléphonique pour autorisation au moins une heure avant le lancer de lanternes, avec le responsable de l'Escadron des Services de la Circulation Aérienne (E.S.C.A.) (Tél: 02.47.85.84.15 ou 02.47.85.38.15).

En l'absence d'activité aérienne militaire, il devra néanmoins signaler le lâcher au service d'informations de vol de l'aérodrome de Tours au 02 47 51 06 32.

DATE DE LA DEMANDE :
N° DE DOSSIER
NOM :
SIGNATURE DU DEMANDEUR:

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
SERVICE MUNICIPAL HYGIENE-
ENVIRONNEMENT

Avis favorable Avis défavorable

LÂCHER DE LANTERNES THAILANDAISES

Demande d'autorisation

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
TELEPHONE	
ADRESSE MAIL	@

IDENTIFICATION DE LA MANIFESTATION	
MOTIF	
LIEU EXACT DU LACHER	
DATE ET HEURE DU LACHER	
NOMBRE DE LANTERNES	

TRANSMISSION PRÉFECTURE